[Nom de la boulangerie]  
[adresse]

[N° de téléphone]

[[courriel]](mailto:karine.guinodanoel@yahoo.fr)

À l’attention de :  
[DREETS du département]  
[Adresse]

**Objet : Demande de dérogation aux horaires de travail pour un apprenti**

[Ville], le [Date]

Monsieur/Madame l’Inspecteur du travail,

Je soussigné(e) [Nom et prénom], gérant(e) de la boulangerie-pâtisserie [Nom de l’entreprise], sollicite par la présente une dérogation aux dispositions relatives à la durée hebdomadaire de travail pour mon apprenti(e) [Nom, prénom, âge de l’apprenti(e)], inscrit(e) en [préciser le diplôme préparé – CAP, BP, etc.] et actuellement en contrat d’apprentissage au sein de notre entreprise depuis le [date].

Notre entreprise étant fermée le [dimanche et le lundi], il est nécessaire d’adapter l’organisation du temps de travail afin de respecter la durée légale tout en maintenant une alternance équilibrée entre les périodes en entreprise et les périodes en CFA.  
Actuellement, cette organisation ne permet pas d’atteindre les 35 heures hebdomadaires la semaine précédant les cours au CFA.

Conformément aux articles L.3162-1 et suivants et R.3162-1 à R.3162-4 du Code du travail (pour les apprentis mineurs) ainsi qu’à l’article L.6222-24 (pour les apprentis majeurs), cette demande a pour objet d’obtenir l’autorisation :

* D’organiser un temps de travail hebdomadaire compris entre 35 et 40 heures lors des semaines en entreprise, afin de préserver la qualité pédagogique de l’alternance et de permettre une montée en compétences effective par la réalisation de tâches formatrices (mise en place, fermentation, façonnage, hygiène, inventaires).
* D’aménager la durée quotidienne de travail pour qu’elle puisse atteindre exceptionnellement 10 heures par jour, dans le respect des pauses obligatoires, lorsque cela est nécessaire à la bonne réalisation des activités pédagogiques prévues.
* De maintenir deux jours consécutifs de repos (samedi et dimanche) avant la semaine de cours en CFA, afin de préserver la santé, le repos et la concentration de l’apprenti.

Ces aménagements seront mis en œuvre dans le respect des limites légales et feront l’objet d’un suivi attentif, en lien avec le CFA et après avis favorable de la médecine du travail.

Vous trouverez ci-joint :

* Une copie du contrat d’apprentissage.
* Le planning prévisionnel des horaires en entreprise et en CFA.
* L’avis du CFA.
* L’accord de la médecine du travail (ou la demande en cours).

Restant à votre disposition pour toute précision ou pièce complémentaire,  
Je vous prie d’agréer, Monsieur/Madame l’Inspecteur du travail, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature  
[Nom, fonction]